

LE CONTRAT TERRITORIAL D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION DES BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

CONTEXTE

Le contrat territorial d'accueil et d'intégration des bénéficiaires de la protection internationale a été signé le 20 juin 2019 entre Grenoble-Alpes Métropole et la Délégation interministérielle à l'accueil et l'intégration des Réfugiés (DiAir). Ce contrat définit les grandes priorités d'intervention du territoire.

OBJECTIFS

- 1-Consolider le pilotage de la politique d'intégration à l'échelon métropolitain
- 2-Favoriser la logique de parcours d'intégration global et renforcé
- 3-Améliorer l'accès à la formation, linguistique, professionnelle et à l'emploi
- 4-Mobiliser l'offre de logement, favoriser l'accompagnement vers et dans le logement
- 5-Améliorer l'accès aux soins
- 6-Faciliter l'accès aux droits et lutter contre les discriminations

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES

Tous publics bénéficiaires de la protection internationale :

- Réfugiés
- Bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Apatrides

MODALITES

Doté d'une enveloppe annuelle de 300 000€ le contrat couvre la période 2020-2022.

La Métropole lance annuellement un appel à projets visant à sélectionner des porteurs de projets engagés pour la mise oeuvre des priorités.

Les lauréats de l'appel à projets 2019 sont: Grenoble-Alpes Métropole, ADOMA-INSAIR 38, Réseau Intermed, Le Caméléon, l'ADATE, Big Bang Ballers, Ligue de l'enseignement et le collectif Migrants-en-Isère, IMPRODETT, Tero Loko, l'AFPA, Unicités.

AXES D'INTERVENTION

1-Consolider le pilotage métropolitain de la politique d'accueil et d'intégration :

- Coordination de la mise en oeuvre du contrat territorial.
- Animation du réseau territorial des acteurs: une réunion mensuelle de partage d'informations (les jeudis du contrat), une newsletter, l'animation de groupes de travail thématiques et d'événements, etc.

2-Favoriser la logique de parcours d'intégration global et renforcé :

- Animation d'une commission ressources « réfugiés » multi-thématique.
- Animation d'une commission « emploi des réfugiés » dans le cadre du programme RISING (voir la plaquette RISING).

3-Améliorer l'accès à la formation et à l'emploi :

- Le programme RISING en faveur de l'emploi des réfugiés propose un accompagnement socio-professionnel global, renforcé et individualisé.
- Le chantier d'insertion Tero Loko propose un accompagnement global : emploi (maraichage et boulangerie bio), logement et lien social en milieu rural.
- L'AFPA propose une formation aux métiers de la restauration en français langue étrangère à destination des femmes réfugiées.
- IMPRODETT étudie la faisabilité d'un projet d'insertion et de formation autour de la culture du gombo et de la coiffure afro.

4-Mobiliser l'offre de logement, favoriser l'accompagnement vers et dans le logement :

- ADOMA-INSAIR 38 propose un accompagnement social renforcé aux publics statutaires non hébergés en centre d'accueil de demandeurs d'asile.
- Dans le cadre de l'action métropolitaine pour le logement d'abord des jeunes sans ressources, de jeunes réfugiés pourront bénéficier du programme d'accompagnement global.

5- Améliorer l'accès aux soins :

- Le réseau Intermed propose un accompagnement en santé auprès des bénéficiaires de la protection internationale en situation complexe.
- Le Caméléon propose des permanences psychologiques auprès des bénéficiaires de la protection internationale et des formations sur les questions de santé mentale.
- l'ADATE propose de l'interprétariat en santé et forme les professionnels de santé.

6- Faciliter l'accès aux droits et lutter contre les discriminations :

- la Ligue de l'enseignement et le collectif Migrants-en-Isère proposent des actions en faveur de l'accès à la culture (avec Culture du coeur), du sport et des actions de sensibilisation sur les migrations à destination du grand public (plus particulièrement des scolaires).
- les Big Bang ballers propose une action visant l'insertion par le sport des jeunes femmes réfugiées.
- Unicités favorise l'accès aux services civiques de jeunes réfugiés par le programme « COOP'R ».

PLUS D'INFORMATION

Un rendez-vous mensuel :
«les jeudis du contrat territorial»

Des questions spécifiques, un besoin de conseils sur des situations individuelles des bénéficiaires de la protection internationale?

Un jeudi matin par mois :

Sur transmission d'une fiche d'orientation

9h-11h : commission partenariale d'orientation, d'admission et de suivi au programme RISING, en faveur de l'emploi des réfugiés

11h-12h30 : commission partenariale ressources multi-thématiques sur les réfugiés

Ses membres: PLIE, Département, Pôle Emploi, la DDCS, la Direccte, VIAE 38 l'Oiseau bleu, ADOMA-INSAIR 38, Missions locales, l'ADATE et l'OFII. Selon le besoin, partenaires du logement, de la santé, de la culture, etc.

Les prescripteurs de publics ou de questions sont invités à participer à la commission selon leur disponibilité.

Envie d'en savoir plus sur les actions et projets du contrat territorial?

Un jeudi après-midi par mois :

14h-15h : actualités du contrat territorial

15h-17h : groupes de travail thématiques (accès aux droits, emploi, logement, santé, culture, sport, citoyenneté, etc.)

Ouvert à tous.

CONTACTS

Mail: contratrefugies@lametro.fr

Tél. : 04 56 58 52 72

Site Internet: www.lametro.fr/contrat-accueil-refugies

DOCUMENTS À TELECHARGER

Les documents à télécharger sont sur le site de la Métropole: www.lametro.fr/contrat-accueil-refugies

- calendrier annuel des «jeudis du contrat territorial»
- fiches d'orientation (à transmettre 10 jours avant la commission)
- plaquette du contrat territorial
- plaquette RISING